

# CHILLY MAZARIN



## GUIDE DES PARENTS D'ÉLÈVES

2022-2023



# ÉDITO

## Tout commence par l'éducation

Après un bel été où chacune et chacun, petit et grand, ont pu se ressourcer, voici le temps de reprendre le chemin de l'école. Toute la communauté éducative s'est préparée pour organiser ce retour dans les meilleures conditions : directeurs d'école, enseignants, animateurs, atsem, agents d'office, d'entretien, parents d'élèves, associations, agents administratifs et techniques... Un grand merci à eux.

En cette rentrée, la Ville s'engage encore davantage pour accompagner les familles avec une tarification plus adaptée pour les enfants fréquentant l'étude surveillée. La Ville propose en parallèle, dès la rentrée, une alternative à l'étude surveillée avec la mise en place d'un accueil périscolaire pour les élémentaires dès le premier jour de rentrée scolaire. Ceci afin d'apporter de la souplesse aux familles.

La Ville innove et se projette avec tous ses partenaires afin d'accompagner tous les écoliers au niveau scolaire, périscolaire et extrascolaire. La municipalité souhaite également impulser des offres culturelles et sportives adaptées à chacun. Nous vous souhaitons une très belle rentrée 2022 à toutes et à tous !

**Rafika REZGUI**

Maire de Chilly-Mazarin

**Isabelle GY**

Adjointe à la Maire  
chargée de l'Enfance  
et de l'Education

# SOMMAIRE

## À L'ÉCOLE ..... 3

- Inscriptions scolaires
- Les écoles maternelles et élémentaires
- Etudes surveillées
- Les classes de découverte

## AUTOUR DE L'ÉCOLE ..... 6

- La restauration scolaire`
- Les inscriptions périscolaires
- L'accueil pré et post-scolaire
- L'alternative étude
- Les accueils de loisirs
- Le plan mercredi
- Les séjours
- Le conseil municipal des enfants

« L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde. »

Nelson Mandela

## À L'ÉCOLE

### Inscriptions scolaires

Pour les nouveaux arrivants et les petites sections, l'inscription se fait uniquement sur rendez-vous. Des prises de rendez-vous en ligne sont possibles en passant par le site de la Ville :

<https://www.ville-chilly-mazarin.fr/prise-de-rendez-vous-en-ligne/>

#### CITÉ ADMINISTRATIVE

31 avenue Pierre Brossolette - Tél : 01 69 10 37 00

- ◆ Lundi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- ◆ Mardi de 8h30 à 12h et de 15h30 à 19h
- ◆ Mercredi et samedi de 8h30 à 12h

#### POINT D'ACCUEIL MUNICIPAL - FRANCE SERVICES

84 rue de Gravigny - Tél : 01 69 10 37 09

- ◆ Lundi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- ◆ Mardi de 8h30 à 12h et de 15h30 à 19h
- ◆ Mercredi et samedi de 8h30 à 12h.

#### Pièces à fournir :

- Le livret de famille ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant de moins de 3 mois,
- La pièce d'identité du parent présent lors de l'inscription,
- Le carnet de santé de l'enfant avec les vaccins à jour,
- Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois (taxe d'habitation, contrat de location, attestation notariale de vente, quittance de loyer, facture de fournisseur d'électricité ou attestation d'assurance habitation),
- En cas de déménagement, le certificat de radiation de l'école précédente

Pour les enfants déjà scolarisés dans la ville, l'inscription dans la classe supérieure est automatique. Chaque enfant sera orienté vers son école de secteur selon son adresse administrative.

## Les écoles :

### MATERNELLES

ÉCOLE	ADRESSE	DIRECTEUR
Maternelle Pasteur	3 rue Pasteur 01 64 48 54 12	Mme LOYER
Maternelle du Centre	12 rue F. Mouthon 01 69 09 29 31	Mme COLLADO-PETIT
Maternelle Château	Avenue de Carlet 01 64 48 34 90	Mme HERMEL
Maternelle Pauline Kergomard	Rue de la Montagne 01 69 09 20 40	Mme DELARUE
Maternelle Les Saules	84 rue de Gravigny 01 64 48 53 76	Mme LEDUC
Maternelle Les Roseaux	84 rue de Gravigny 01 64 48 53 77	Mr ESTEVE

### ELÉMENTAIRES

Elémentaire Pasteur	25 rue Pasteur 01 64 48 54 13	Mme SOUCHI
Elémentaire Château	Avenue de Carlet 01 64 48 98 55	Mme BOUGE
Elémentaire Pierre & Marie Curie	Rue de la Montagne 01 69 09 23 47	Mr HENRIOT
Elémentaire Jean de la Fontaine	84 rue de Gravigny 01 64 48 53 78	Mr CARTAL

### Dispositif ULIS

Elémentaire Pasteur	25 rue Pasteur	Mme SOUCHI
---------------------	----------------	------------

### Dispositif UPE2A

Elémentaire Pasteur	25 rue Pasteur	Mme SOUCHI
Elémentaire Château	Avenue de Carlet	Mme BOUGE

## Etudes surveillées

Les temps d'étude sont organisés par la commune de 16h30 à 18h pour les enfants scolarisés en élémentaire et sont encadrés principalement par des enseignants. Un accueil après 18h est envisageable selon les modalités d'accueil post-scolaire. Les enfants doivent badger tous les matins. A compter de cette année, une tarification dégressive est mise en place selon le nombre d'enfants de la même fratrie fréquentant l'étude surveillée.

### **NOUVEAUTÉ : l'accueil post-scolaire pour les élémentaires.**

À compter de la rentrée, un accueil post scolaire est assuré pour les enfants d'âge élémentaire. Ils doivent badger tous les matins. Les enfants sont récupérés et emmenés par les animateurs à partir de 16 h30. L'accueil se fait au même endroit que l'accueil du matin. Après avoir pris le goûter, fourni par la ville, les parents peuvent récupérer leur enfant dès 17 h.

## Les classes de découverte

Chaque année, la Ville propose aux enfants des écoles chiroquoises de profiter de séjours en classes découvertes, au centre de vacances du Montcel, en Savoie. 11 classes profitent de 6 séjours sur une année. En accord avec les services de l'Education nationale et sur la base du volontariat des enseignants, le planning des séjours est réalisé en début d'année scolaire.



*«Le jeu c'est le travail de l'enfant, c'est son métier, c'est sa vie.»*

Pauline Kergomard

## AUTOUR DE L'ÉCOLE

La Ville a à cœur de mettre l'enfant, le jeune et le parent au centre d'une complémentarité éducative. Aussi, le document sur lequel l'ensemble des acteurs va s'appuyer est le projet éducatif de territoire et le plan mercredi, autrement dit le PEDT.

Les enjeux sont la prise en compte de la globalité des temps éducatifs dans le cadre scolaire, périscolaire et extrascolaire. C'est l'accès à la diversité des connaissances, des compétences et des comportements sociaux. C'est la construction d'un engagement commun fondé sur les valeurs partagées (égalité, solidarité, laïcité). Des valeurs fondatrices d'une action éducative partagée.

### **Restauration scolaire : PAI, animations nutritionnelles**

La restauration scolaire fonctionne sur le temps de pause du midi, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les repas des enfants sont élaborés quotidiennement avec tous les procédés intégrant une garantie d'hygiène et de sécurité par la cuisine intercommunale Les 4 fourchettes (Chilly-Mazarin, Massy et Epinay-Sur-Orge). Les menus sont étudiés et validés par la commission des menus réunissant les acteurs concernés (responsables agents d'offices, animateurs, SIRMC, parents d'élèves, élue de la ville).

Une attention toute particulière est apportée aux enfants bénéficiant d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé).

Le Syndicat Intercommunal de Restauration propose chaque année dans les écoles, des activités de sensibilisation nutritionnelle réalisées par une diététicienne et propose des thèmes comme « La pomme et les 5 cinq sens ; les produits laitiers ; le chocolat... ».

Les tarifs des repas sont calculés en fonction du taux de participation individuel des familles, appelé le quotient familial. Une facture mensuelle est adressée au domicile du parent représentant légal de l'enfant. Celle-ci est émise au début du mois suivant les consommations.

La municipalité souhaite porter une attention particulière à la réduction des déchets alimentaires ainsi qu'à l'éducation au goût. L'équipe municipale s'attache à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour atteindre, à terme, la suppression des plastiques et l'augmentation des produits BIO et de circuits courts.

**NOUVEAUTÉ** : cette année, la Ville offre à tous les enfants d'âge élémentaire **une gourde en inox**, permettant ainsi de limiter au maximum les bouteilles et verres en plastique.



## Inscriptions sites périscolaires

Les inscriptions s'effectuent auprès du guichet unique de la Cité administrative ou au Point d'Accueil Municipal, rue de Gravigny. Les tarifs sont calculés en fonction du taux de participation des familles. La carte multiservices permet de comptabiliser les jours de présence de l'enfant.

## Accueils pré et post-scolaires

Un accueil pré et post-scolaire est proposé pour les enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire. Les enfants sont accueillis le matin de 7h à 8h20 et le soir de 16h30 à 19h, les lundis, mardis, jeudis et vendredis (hors vacances scolaires et jours fériés).

## Alternative étude

Les élèves de l'école élémentaire sont regroupés avec ceux de l'école maternelle de 16h30 à 19h00. Ils prennent leur goûter, fourni par la commune et sont accueillis par les animateurs pour

un temps ludique. Les parents peuvent venir chercher leur enfant à tout moment entre 17h00 et 19h00.

## Accueils de loisirs

La ville propose des accueils de loisirs différenciés pour les enfants de maternelles et pour ceux d'élémentaires. Ces accueils sont ouverts les mercredis et pendant les vacances scolaires. Ces accueils sont réservés prioritairement aux enfants de la commune.

Pour les maternelles	Pour les élémentaires
<b>Le Petit Prince</b> 21, rue François Mouthon Tél. : 01 69 10 02 83 pour les habitants du nord de la ville	<b>Les Temps modernes</b> Avenue de Carlet Tél. : 01 64 54 94 71 pour les habitants du nord de la ville
<b>Les Albatros</b> 84, rue de Gravigny Tél. : 01 69 09 24 81 pour les habitants du sud de la ville	<b>Nelson Mandela</b> Rue de la Fontaine Augère Tél. : 01 60 19 49 79 pour les habitants du sud de la ville

Les structures accueillent les enfants le mercredi de 7h30 à 19h, avec une possibilité de mettre son enfant en ½ journée matin ou après-midi avec une arrivée ou un départ entre 13h et 13h30.

Les équipes d'animation proposent des activités variées pouvant répondre aux envies de chacun et adaptées aux différentes tranches d'âge. Les enfants peuvent choisir entre les différentes activités, ils peuvent aussi exprimer d'autres choix.

## Le plan mercredi

Le plan mercredi est un dispositif national dans lequel s'engage la ville en proposant aux enfants accueillis dans ses structures des activités spécifiques sur la journée du mercredi. Des cycles d'activités, permettant l'accès à des domaines comme la science, la culture, le sport ou l'écologie pour tous les enfants.

- Pour qui ? ▶ Tous les enfants de la grande section de maternelle au CM2 fréquentant l'accueil de loisirs le mercredi
- Par qui ? ▶ L'encadrement est assuré par des animateurs de la Ville et des associations
- Quand ? ▶ Le mercredi
- Où ? ▶ En accueil de loisirs
- Comment s'inscrire ? ▶ Le jour même avant 9h à l'accueil de loisirs

**TARIFS :** Le plan mercredi est accessible à tous et n'engendre aucun coût supplémentaire pour les familles

## Les séjours

Chaque année, la ville organise des séjours pour les enfants à partir de 6 ans et aux jeunes jusqu'à 14 ans, soit au centre du Montcel en Savoie (montagne), soit au centre de Lézardrieux en Bretagne (mer).

Il existe un accord entre la Ville de Chilly-Mazarin et la Ville de Morangis. La Ville de Chilly-Mazarin possède le centre du Montcel et la Ville de Morangis le centre de Lézardrieux. Ainsi 10 places sont réservées aux jeunes Morangissois pour les séjours au Montcel et 10 places sont réservées aux jeunes Chiroquois pour les séjours à Lézardrieux.

Les inscriptions sont à adresser par mail à [enfance@ville-chilly-mazarin.fr](mailto:enfance@ville-chilly-mazarin.fr) en précisant les informations suivantes :

- Nom, prénom, âge de l'enfant
- Noms, prénoms et adresse postale des parents
- Numéro de téléphone
- Adresse email
- Numéro du séjour choisi

Un rendez-vous vous sera proposé par retour afin de récupérer un dossier et finaliser l'inscription. Pour les enfants scolarisés en élémentaire, les inscriptions se font auprès de la Direction de l'Education.

## **Le conseil municipal des enfants - CME**

Le CME est une instance de démocratie participative à destination des enfants chiroquois de 9 à 12 ans. Il se compose de jeunes conseillers élus dans toutes les écoles parmi les élèves de CM1 et de CM2 pour un mandat de deux ans. Chaque école est représentée par huit élus. Quatre enfants de CM1 soit 2 filles et 2 garçons et de quatre enfants de CM2 soit 2 filles et 2 garçons.

Ce Conseil permet aux enfants d'apprendre à devenir citoyen, découvrir la ville et ses acteurs, et s'investir dans des projets collectifs, tels que le festival républicain.

Les jeunes conseillers font vivre le Conseil Municipal des Enfants et des projets citoyens à mener avec les autres enfants de la ville.

**Pour plus de renseignements, vous pouvez appeler le 01 69 10 37 00 ou vous rendre sur le site de la ville de Chilly-Mazarin :**

[www.ville-chilly-mazarin.fr](http://www.ville-chilly-mazarin.fr)

### **Les infos pratiques**

Inscription scolaires, périscolaire, accueil de loisirs, facturation et calcul de quotient familial : Guichet Unique - Cité Administrative  
**01 69 10 37 37**

Centres de vacances : service enfance / Cité Administrative  
**01 69 10 59 21**

Direction de l'Education / Cité Administrative – **01 69 10 37 87**



## MÉTROPOLE ET CORSE

## Vacances scolaires 2022-2023



## Zone A

Besançon, Bordeaux,  
Clermont-Ferrand, Dijon,  
Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers

## Zone B

Aix-Marseille, Amiens, Caen,  
Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice,  
Orléans-Tours, Reims, Rennes,  
Rouen, Strasbourg

## Zone C

Créteil, Montpellier, Paris,  
Toulouse, Versailles

## Corse

	Zone A	Zone B	Zone C	Corse
<b>Rentrée des élèves</b>	Judi 1 <sup>er</sup> septembre 2022	Judi 1 <sup>er</sup> septembre 2022	Judi 1 <sup>er</sup> septembre 2022	Vendredi 2 septembre 2022
<b>Vacances de la Toussaint</b>	Du samedi 22 octobre au lundi 7 novembre 2022			
<b>Vacances de Noël</b>	Du samedi 17 décembre 2022 au mardi 3 janvier 2023			
<b>Vacances d'hiver</b>	Du samedi 4 février au lundi 20 février 2023	Du samedi 11 février au lundi 27 février 2023	Du samedi 18 février au lundi 6 mars 2023	Du samedi 18 février au lundi 6 mars 2023
<b>Vacances de printemps</b>	Du samedi 8 avril au lundi 24 avril 2023	Du samedi 15 avril au mardi 2 mai 2023	Du samedi 22 avril au mardi 9 mai 2023	Du samedi 15 avril au mardi 2 mai 2023
<b>Vacances d'été</b>	Samedi 8 juillet 2023	Samedi 8 juillet 2023	Samedi 8 juillet 2023	Vendredi 7 juillet 2023

Les vacances débutent les jours indiqués, après les cours.

Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, les vacances débutent le vendredi après les cours. Les cours reprennent le matin des jours indiqués.

Les élèves n'auront pas de classe le vendredi 19 mai et le samedi 20 mai 2023.

## À noter

Retrouvez le calendrier scolaire de votre département sur le simulateur de Service-Public.fr.